## Compte-rendu du Conseil Municipal Du 27 juin 2016 à 20 h

Présents: Robert VIELFAURE, Guy DUBREU, Guy IMBERT, Michel LAPIERRE, Marie

LEMAIRE, Gilles PERREAU, Juliette CONSTANTIN

Représenté : Jacques ANATOLE

Excusée: E.TARALLO

A été élue Secrétaire de séance : M.LEMAIRE

## 1. <u>Délibérations</u>: Projet achat parcelles

Dans le cadre du projet d'aménagement et sécurisation RD5/salle polyvalente, il serait nécessaire d'acquérir une partie des parcelles A 570 et A 940

Demande autorisation de faire les démarches auprès des propriétaires

Voté à l'unanimité

Dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier du Célias, il serait peut-être opportun d'acquérir les parcelles A 838 et 1021. Cependant le Maire explique qu'il serait plus simple de conventionner avec EPORA.

A débattre lors d'un prochain conseil.

#### 2. Délibérations : éco-quartier/lotissement le Célias

- Assujetissement à la TVA sur la vente des lots Unanimité pour
- Dépôt au rang des minutes des pièces constitutives du dossier « aménagement d'un écoquartier » au Notaire Unanimité pour
- Autorisation est donnée au Maire de signer les actes de ventes et d'accepter les conditions :

Du lot 7 pour 15 000 € TTC à M.et Mme Jean-Louis BONNAUD Du lot 8 pour 15 000 € TTC à Mme Laëtitia SANTIAGO Des lots 5 et 6 pour 30 000 € TTC à M.Xavier CAMPAIT

Unanimité pour

Du lot 3 pour 40 000 € à Mme Dominique BENEULT M.le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle Unanimité pour

## 3. <u>Délibération : Réforme territoriale et périmètre du Préfet</u>

Suite au rejet de la proposition de schéma, le Préfet propose un périmètre de fusion des communautés de Communes du Vinobre et du Val de Ligne.

Le Conseil Municipal se prononce contre le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Vinobre et du Val de Ligne tel qu'arrêté par le Préfet de L'Ardèche;

Voté à 8 voix contre la proposition du Préfet, 1 abstention

# 4. <u>Délibération : Participation financière à la commune de Chassiers pour école année scolaire 2015/2016</u>

M.le Maire propose de participer à hauteur de 739, 09 €/enfant

Voté à l'unanimité

## 5. Délibération : motion de soutien au Centre Hospitalier d'AUBENAS

M.le Maire informe le conseil municipal du projet de Groupement Hospitalier de Territoire ainsi que de l'envoi d'une lettre à la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes par laquelle le Maire d'AUBENAS, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance du CHARME d'AUBENAS, l'interpelle sur le Groupement Hospitalier de Territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Accepte un Groupement Hospitalier de Territoire sud Ardéchois qui retienne le CHARME d'AUBENAS comme établissement support. L'Hôpital de PRIVAS sera conforté.

Voté à l'unanimité

Après quelques communications et questions diverses la séance est levée.